

AVIS PUBLIC



ORDONNANCE

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a édicté, lors de sa séance ordinaire du 3 décembre 2018, l'ordonnance suivante :

P-12.2, o. 011 relative à la programmation des événements dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal;
et ce, en vertu du *Règlement sur la propreté et sur la protection du domaine public et du mobilier urbain* (R.R.V.M. c. **P-12.2**).

Cette ordonnance est entrée en vigueur à la date de sa publication. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 18 janvier 2019

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx